

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-323

OBJET : Concours externe et interne sur titres avec épreuves d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif - Session 2021.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2024-1 du 3 janvier 2024.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'arrêté n° 2021-250 du 21 décembre 2021 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif,

Vu l'arrêté n° 2024-1 du 3 janvier 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif,

Considérant que huit des lauréates, portées sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommées stagiaires, ont demandé à être maintenues sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les huit lauréates, dont la liste est annexée, sont maintenues sur la liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20241230-2024-323-AR
Date de télétransmission : 02/01/2025
Date de réception préfecture : 02/01/2025



Fait à Pantin, le 30 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-323 DU 30 DECEMBRE 2024
portant mise à jour de la liste d'aptitude de conseiller territorial socio-éducatif

ADOLPHE Sylvie
BELLINI Elsie
CALONE Sylvie
CAMINAL Helene
GENEVILLE Céline
IZZA Soumeya
PLANTIER Sophie
PORTIER Cécile

La présente liste est arrêtée à huit (8) lauréates.

Fait à Pantin, le 30 décembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE